

RÉSIDENCE PYTHEAS 2022

APPEL À CANDIDATURES

DANS LE CADRE DU PROGRAMME *CAPSULE*

Dans le cadre de ses missions de soutien aux artistes, le Centre Photographique Marseille lance un nouvel appel à candidatures pour deux résidences de création à destination des artistes auteur.e.s photographes vivant dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Le Centre Photographique Marseille (CPM), installé dans le quartier de la Joliette, est un lieu dédié à la photographie contemporaine sous toutes ses formes : expositions, ateliers de pratiques amateurs, éducation à l'image à destination du jeune public, installation numérique, vidéo, documentaire, œuvres participatives, écritures transmédias, graphisme... Autant de médiums et de moyens qui viennent questionner notre rapport à l'image.

Depuis 2008, l'association les *Ateliers de l'Image* organise des résidences artistiques en lien avec différents publics (*Écriture de lumière*, résidences de créations partagées) ou en lien avec un événement, notamment *La Nuit de l'Instant*. Aujourd'hui, le Centre Photographique Marseille soutient directement les artistes via la mise en place de résidences de recherche et de création. Cette proposition vient étoffer les actions déjà menées en ce sens comme le Prix Polyptyque ou bien les commandes publiques photographiques tel que Patrimoine Commun.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du programme *Capsule* mis en place par le Ministère de la Culture, qui permet d'accueillir chaque année, des artistes en résidences de création au sein de centres d'art spécialisés en photographie. Tous les champs de la création photographique sont concernés, notamment ceux qui tissent des liens avec d'autres médiums. Les artistes sont soutenu.e.s et accompagné.e.s par le Centre Photographique Marseille pour mener un travail artistique personnel. Cette série de résidences s'adresse aux artistes vivants et travaillant sur le territoire régional.

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

L'Image Traversée est l'intitulé du projet artistique et culturel du CPM. Il y a bien sûr ici l'idée que la photographie est traversée depuis plus d'une décennie par de multiples bouleversements, influences et transformations. Un des enjeux de cette proposition est de montrer que ces mutations ne sont pas seulement le résultat d'évolutions techniques

mais aussi le fruit de parcours personnels et de maturations artistiques, d'influences sociétales et culturelles, d'échanges et de rencontres.

Pour la résidence Pytheas, le choix des deux artistes sélectionné.e.s favorisera les pratiques qui établissent des liens avec notre projet artistique, notamment les travaux qui questionnent le médium, mais encore les médias, l'histoire, la société, le territoire ou encore l'environnement.

ÉLIGIBILITÉ

1. Résider dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
2. Avoir une activité artistique professionnelle établie de plus de trois ans (hors écoles ou formation) et être en capacité de justifier de cette activité.
3. Avoir un projet de création en cours de réalisation, qu'il s'agit de poursuivre ou de terminer.
4. Disposer de son propre espace de travail.
5. Posséder un numéro SIRET.

MODALITÉS

Durée de la résidence

La période de création devra être comprise entre **le 1^{er} décembre 2022 et le 30 juin 2023**, pour une durée totale de 2 mois (8 semaines consécutives ou non).

La résidence peut se faire sur différentes temporalités, un calendrier doit être proposé par le candidat dans le dossier de présentation du projet.

Des réunions préparatoires puis des rendez-vous réguliers seront organisés avec l'équipe du CPM pour accompagner l'artiste dans sa démarche et dans sa réalisation. Un bureau pourra être mis à disposition ponctuellement, ainsi que l'utilisation d'une imprimante laser.

Bourses de résidence

Il s'agit de 2 bourses de création. Chaque artiste (ou groupe d'artistes) sélectionné.e recevra une bourse de résidence d'un montant de **4 000 euros brut TTC** payable sur présentation d'une note d'honoraires.

A cela s'ajoute :

- 400 € de frais de production.
- 300 € maximum de frais de déplacement remboursés à l'artiste, sur présentation de justificatifs.

Nota Bene

- Les conditions sont identiques en cas de candidature de groupement d'artistes.
- Les œuvres produites en résidences restent la propriété pleine et entière de l'artiste.
- Cette résidence de création ne propose pas d'hébergement, ni d'atelier de travail.
- La résidence fera l'objet d'un contrat entre le CPM et l'artiste, que chacune des deux parties s'engage à respecter.
- Les artistes ayant déjà candidaté les années précédentes peuvent de nouveau tenter leur chance, **sauf les lauréat.e.s du Prix Polyptyque 2022 et de la Commande Patrimoine Commun 2022.**
- Aucun renseignement supplémentaire ne sera fourni par téléphone.

CANDIDATURE

Pour candidater il suffit de répondre aux critères énoncés, de remplir la fiche de renseignement et de nous faire parvenir un dossier de candidature complet.

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants **au format pdf, ET TOUS nommés comme suit : PYTHEAS 2022, NOM Prénom, nom du document :**

1. Un dossier présentant le projet artistique particulier à développer pendant la résidence, montrant son état d'avancée et expliquant le mieux possible la démarche plastique. **(1 seul fichier)**
2. Un dossier artistique général, comprenant une biographie, un curriculum vitae, et présentant la démarche artistique de l'artiste et une sélection de travaux **(1 seul fichier)**
3. Un dossier administratif incluant **(3 fichiers) :**
 - Justificatif INSEE (avis de situation)
 - Justificatif URSSAF (attestation d'affiliation)
 - Justificatif de lieu de résidence (quittance EDF ou téléphone).

La fiche de renseignement ainsi que les documents demandés sont à nous faire parvenir via le formulaire suivant : <https://form.jotform.com/222961980478368>

CALENDRIER

- **Date limite de dépôt :** 14 novembre 2022 à minuit.
- Annonce des deux lauréat.e.s : 1^{er} décembre 2022
- Début des temps de résidence : décembre 2022
- Une forme de restitution (présentation publique des réalisations) à définir conjointement par le CPM et les lauréat.e.s est prévue sur un temps court au second semestre de l'année 2023.

COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION

- Hélène Audiffren, conseillère arts plastiques à la Direction des affaires culturelles PACA.
- Guillaume Chamahian, artiste.
- Diane Pigeau, directrice artistique du 3bisF (Aix en Provence).
- Nicolas Feodoroff, critique d'art.
- Nina Médioni, artiste.
- Erick Gudimard, directeur du Centre Photographique Marseille.

*Résidence Pytheas est un projet soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles
PACA / Ministère de la Culture.*

*Le Centre Photographique Marseille est soutenu par la Ville de Marseille, le Département des
Bouches-du-Rhône, la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA / Ministère de la
Culture, la Fondation Swiss Life et la SAIF.*